

63353	AR Prefecture Commune de Saint Germain l'Herm	2024
Code INSEE	61000 - Budget Général M14	
063-216303537-20250307-2025_03_10-DE		
Reçu le 11/03/2025		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Délibération 10 - 2025

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 07
Nombre de membres exprimés : 06
VOTES :
Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	139 875,42
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	485 610,54
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	625 485.96
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-350 818,66
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	86 643,50
Besoin de financement F. = D. + E.	264 175.16
AFFECTATION =C. = G. + H.	625 485.96
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	264 175.16
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	361 310.80
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0 00, subvention : 0 00 ou autofinancement : 0 00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 10/03/2025 et de la publication le 10/03/2025

A Saint Germain l'Herm, le 07/03/2025

Le Secrétaire, Jean-Luc MONGHEAL

Le Maire, Chantal DESGEORGES

